




*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Rambouillet

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 
ID : 078-217805373-20231116-DM_2023_39_3-CC

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
DÉCISION DU MAIRE

n° 2023/39

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire, notamment le point n° 4 : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

VU le Code de la commande publique, en particulier les seuils de procédure et de publicité,

CONSIDERANT le projet de construction d'un nouveau vestiaire de football,

CONSIDERANT que ce projet nécessite l'accompagnement d'un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création d'un vestiaire de football avec le prestataire suivant : SARL EN ACT ARCHITECTURE demeurant 41, rue Dulong – 75017 PARIS pour un montant de 39 018,60 € HT soit 46 822,32 € TTC

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

ARTICLE 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Signé électroniquement par : Joëlle JEGAT
Date de signature : 16/11/2023
Qualité : Signature Maire

Joëlle JEGAT

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication*

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume 78730 St Arnoult-en-Yvelines / Téléphone 01 30 88 25 25

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le



ID : 078-217805373-20231116-DM_2023_39_3-CC